



## CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2014

### Convocation du 09 octobre 2014

*Étaient présents : F. BIGEARD (Maire), J. LAPIERRE (1<sup>er</sup> adjoint), J. L. DERECLLENNE (2<sup>e</sup> adjoint), M BRIGATTI (3<sup>e</sup> adjoint), P. BOLLET (4<sup>e</sup> adjoint), D. BONIN, J. HENRY, G. BUGNOT, V. VINCENT, G. JOUFFROY, C. POULLEAU, B. BONIN, G. BOUILLERET, H. MOUCADEAU.*

*Absente : M. ATWOOD*

### 1- Présentation projet télérelève compteurs d'eau par la Lyonnaise des Eaux,

La Lyonnaise des Eaux étant retenue ailleurs, M. Lapierre présente le projet et le coût financier. Le conseil ne souhaite pas avoir une présentation supplémentaire de la Lyonnaise et désapprouve le projet.

### 2- Décisions modificatives budget Legs et budget commune,

Suite à des versements imprévus, il convient d'effectuer les décisions modificatives suivantes :

#### Budget Legs

611	- 454 €
657362	+ 454 €

Approbation à l'unanimité.

#### Budget commune

617	- 104 €
7391178	+ 104 €

Approbation à l'unanimité.

### 3- Admission en non-valeur,

La trésorerie a reçu le versement de 2923.40 € pour solde de tout compte du dossier Lenny. Suite à la clôture pour insuffisance d'actif du 16/09/14, le reliquat de la dette est devenu totalement irrécouvrable. Il convient d'admettre en non-valeur la somme de 4 359.04 €.

Après délibération, le Conseil municipal décide à l'unanimité de l'admission en non-valeur de la somme de 4 359.04 € dans le cadre du dossier Lenny.

Par conséquent le conseil approuve la décision modificative suivante sur le budget du Legs :

6541	+ 4400 €
62871	- 4400 €

### 4- Indemnité nouveau comptable,

M. Le Maire expose qu'outre les prestations de caractère obligatoire exercées par les receveurs municipaux, ceux-ci sont autorisés à fournir aux collectivités territoriales et établissements publics concernés des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, financière et comptable, qui donnent lieu au versement, par la collectivité intéressée, d'une indemnité de conseil.

Après délibération, le Conseil municipal décide le versement en faveur de M. Perrin, receveur municipal et trésorier principal de Genlis, d'une indemnité de conseil à taux plein calculée selon les modalités prévues par l'arrêté du 16 décembre 1983 pour la période débutant au 28/03/2014 (date d'élection des élus au conseil municipal).

M. Perrin ayant cessé d'exercer ses fonctions de Trésorier de Genlis le 30 juin 2014 au soir, une nouvelle délibération portant attribution de l'indemnité de conseil au nouveau receveur municipal doit être prise, conformément à l'article 3 de l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 qui dispose qu'une nouvelle délibération doit être prise à l'occasion de tout changement de comptable.

M. Joël PRIN ayant succédé à M. PERRIN depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2014, il est demandé au Conseil de bien vouloir décider le versement en faveur de ce dernier de l'indemnité de conseil selon les mêmes modalités. Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution à M. Joël PRIN de l'indemnité de conseil à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2014 à taux plein dans les mêmes conditions que le précédent trésorier.

#### **5- Distributeurs pour l'hygiène canine,**

M. J. L. Dereclenne présente deux devis reçus :

- APRICO 1555 € ht pour 5 distributeurs sécurisés avec mâts,
- Polytans 560.90 € HT pour 5 distributeurs sans mâts.

Compte tenu de la taille et du caractère « petit village » péri urbain, le conseil n'apporte pas une réponse favorable aux devis et au projet. Une sensibilisation sera faite dans le bulletin municipal.

#### **6- Assurance activités théâtre au château de Chassagne,**

Le Maire informe le conseil que les activités « Théâtre » organisées par la compagnie Zigzag au château de Chassagne ou dans tout autre lieu sont couvertes par l'assurance de la compagnie tant pour les lieux et que pour les participants.

#### **7- Conséquences de la loi ALUR,**

Lors du dernier conseil, celui-ci a pris position en ne souhaitant pas transférer la compétence urbanisme à l'intercommunalité et a décidé de rester seul décisionnaire quant aux autorisations d'urbanisme et compétences du sol.

J. L. Dereclenne présente le projet. H. Moucadeau informe le conseil que les services de l'Etat ont estimé le temps de travail passé à l'instruction des dossiers d'urbanisme à ½ journée par semaine pour 1000 habitants et pense ainsi qu'une mutualisation serait à réfléchir.

Le Maire propose de prendre en compte dans un premier temps l'identité et l'intérêt de la commune. Ainsi un collègue formé d'élus et d'agents communaux pourrait se constituer en vue de gérer l'échéance du 1<sup>er</sup> juillet 2015. Mme Moucadeau ne souhaite pas se prononcer doutant à ce jour des compétences de la commune en matière d'instruction des dossiers d'urbanisme.

#### **8- Parcelles en affouages et prix des affouages 2014-2015,**

- ☞ exploitation de houppiers et petites futaies : parcelles 16c -18c et parc de Chassagne : parcelles 107-108-109-110-111-114 et 115.
- ☞ exploitation de taillis et petites futaies : parcelles 7c -14c et parc de Chassagne : parcelles 119-120-121.

Obligation de brûler les branches au parc de Chassagne. Celui-ci devant rester propre.

Inscription aux affouages : dès maintenant et jusqu'à fin octobre.

Le conseil approuve à l'unanimité le maintien du tarif du stère de bois à 4.50 €.

G. Bugnot présent à la dernière réunion d'échanges avec l'ONF informe le conseil des intérêts pour le sol de ne pas brûler le reste des arbres lors des affouages.

#### **9- Forêt Donzy : martelage de l'emprise de la future route forestière**

Le Conseil demande à l'unanimité à l'Office National des Forêts :

- le **martelage** de l'emprise de la route forestière traversant la parcelle 29, sur le canton de Soubran
- la **mise en vente à l'amiable** des arbres de diamètre supérieur à 32,5 cm à 1,30 m du sol

- la **mise en vente à l'amiable** du bois d'industrie.

#### **10- SICECO : modification de ses statuts,**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que, lors de sa séance du 12 septembre 2014, le Comité du SICECO a décidé d'une modification des Statuts imposée par la mise en conformité à la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM).

M. Brigatti adressera aux élus les nouveaux statuts.

Après avoir présenté la délibération du SICECO, le Maire précise que c'est au tour de l'ensemble des communes adhérentes au SICECO de se prononcer sur ces modifications selon la règle de la majorité qualifiée.

Le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité les modifications statutaires telles qu'elles ont été adoptées par l'Assemblée Générale du SICECO en date du 12 septembre 2014 et autorise, le Maire à signer tous actes et documents inhérents à l'exécution de la présente délibération.

#### **11- Reversement de la dotation pour la mise en place des TAP à la communauté de communes de la Plaine Dijonnaise,**

Dans le cadre de la modification des rythmes scolaires, la communauté de communes organise les TAP. Un fonds d'amorçage est versé aux collectivités ayant la compétence scolaire, donc la commune de Fauverney. Par délibération du 12 juin 2014, le conseil communautaire a demandé aux communes et aux SIVOS concernés le reversement de ce fonds d'amorçage.

Après délibération, le conseil décide à l'unanimité de reverser l'intégralité du fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires à la communauté de communes et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de cette décision.

#### **12- Divers.**

- J. Lapiere : ✎ travaux salle des fêtes : Véritas n'a pas reçu de trois entreprises la composition des matériaux afin de vérifier le caractère ininflammable. Le maître d'œuvre a été recontacté. Les documents seront transmis. Ces documents sont nécessaires pour garantir l'ouverture de la salle par la commission de sécurité du SDIS.

✎ Logement communal : le locataire a régularisé sa situation.

✎ Logement Legs : le locataire est à la recherche d'une solution pour régulariser sa dette.

- H. Moucadeau : a participé à deux réunions de bureau du SITNA. Fait un compte rendu qui sera adressé aux conseillers.

- D. Bonin : Remercie au nom du club ESFRB la commune pour les travaux effectués au stade, travaux très appréciés.

M. Brigatti signale que le défibrillateur situé au foot ne fonctionne pas en raison des piles HS. Une copie du compte-rendu de la vérification électrique des équipements au stade de foot sera donnée pour remédier aux problèmes.

Un défibrillateur sera proposé au prochain budget afin d'équiper la salle des fêtes.

- G. Bugnot : prend connaissance des différents travaux réalisés sur le bâtiment de la Poste : fuite au logement, frissette. Les nouveaux locataires sont présents depuis le 15 septembre.

- G. Bouilleret : Porte-parole des habitants de la rue du Moulin qui remercient la commune et M. Quillardet pour le nettoyage, la mise en place d'un banc et des fleurs.

- M. Brigatti : Travaux Rue de l'église et rue de la Liberté : l'entreprise France Télécom est actuellement en train de réaliser les travaux. Achèvement des enfouissements prévu fin octobre. Les enrobés pourront être réalisés début novembre. L'entreprise est prévenue.

- G. Jouffroy : ✎ suite aux derniers cambriolages, proposition de mettre en place l'opération voisins vigilants.

✍ sortie bowling des jeunes : jeudi 23 octobre à 19H00.

Prochaine réunion de CCAS : 12 novembre 18H00

- C. Poulleau : courrier de M. Peres concernant l'entretien des bords de l'Ouche. Le SBO se chargera des travaux, mais aucune intervention sur la digue ne sera faite. Le souci réside sur la nécessité d'entrée sur le terrain du propriétaire avec des engins du fait que le terrain a été clos sans laisser de passage lié à la servitude.
- P. Bollet : les plantations hivernales vont débuter. Présentation de l'aménagement floral rue du Moulin.
- J. L. Dereclenne : La commission culture se réunit jeudi 16 octobre à 9H30 au sujet du bulletin municipal. Les nouvelles idées sont les bienvenues.

**Le Maire**  
**François BIGEARD**

